

**Ordre du jour du conseil d'école du 23 octobre 2007  
( 18 heures 15)**

- 1) Hygiène et propreté des toilettes de l'école et du gymnase.
- 2) Point sur la piscine.
- 3) Sécurité aux abords de l'établissement.  
Prolongation des barrières de protection le long du trottoir.
- 4) Sécurité dans l'établissement  
Problème des nombreux accès à l'école et au gymnase
- 5) Médiabus.  
La question du chauffeur est-elle réglée ?
- 6) Parking enseignants.  
Réglementation de l'accès
- 7) Réponse au courrier de Mr Da Silva, concernant la salle informatique, transmis au service informatique de la mairie à la suite du conseil d'école du 12 mai dernier.
- 8) Les peintures intérieures de l'école ainsi que celles des préaux sont en très mauvaise état . Leur réhabilitation peut-elle être inscrite au budget 2008.
- 9) Aménagement des réfectoires.  
Demande de claustras et de panneaux anti-bruit.
- 10) Dotation de fonctionnement.
- 11) Vote du règlement intérieur.
- 12) Présentation du bilan de coopérative 2006/2007.
- 13) Présentation du projet d'école.
- 14) Enseignement des langues étrangères.
- 15) Organisation des récréations.

## Compte-rendu du conseil d'école du mardi 23/10/2007

### **Etaient présents:**

Parents élus: Mesdames Fabas et Decaux (pour les points concernant la mairie)  
Messieurs Da Silva et Doucet

Mairie: Madame Méchain, Monsieur Coilbault étant retenu par une séance de conseil municipal.

Ecole: Mesdames Chérèze, Hammadi, Hervat, Jangal, Labbé, Laquerrière.  
Mesdemoiselles Louesdon et Zelmat. Monsieur Pampagnin.

### **Questions adressées à la mairie (traitées avec l'école Lallier B):**

Madame Méchain transmet les excuses de Monsieur Coilbault retenu par une séance du conseil municipal.

#### **1) Hygiène et propreté des toilettes de l'école et du gymnase.**

Les toilettes de l'école qui sont nettoyées chaque matin avant l'arrivée des élèves doivent également l'être après le repas. Des consignes seront reformulées dans ce sens par la nouvelle responsable du service entretien qui vient d'être recrutée par la commune et prendra ses fonctions le 2 novembre prochain.

En ce qui concerne l'entretien des sanitaires du gymnase, il semble qu'une nette amélioration ait été notée.

#### **2 )Point sur la piscine:**

Les classes concernées par l'activité piscine sont les CP (18 séances), les CE1 et les CM2 (11 séances), cette organisation par modules est établie par l'éducation nationale.

La piscine reçoit les scolaires tous les jours sauf le jeudi matin consacré au 3ème âge et le vendredi après-midi destiné aux séances de rattrapage nécessaires au cours de l'année. Les créneaux disponibles ne permettent pas d'accueillir plus de classes.

Les élèves des CM2 passeront le 8 novembre le test exigé pour leur départ en classe de découverte.

Les classes de CE2 et CM1 en ce qui les concerne peuvent bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif rétribué par la ville.

#### **3) Sécurité aux abords de l'établissement:**

Un courrier destiné à sensibiliser les familles aux risques liés aux entrées et sorties d'enfants sera, après accord des parents élus, remis aux élèves du groupe scolaire.

Après avis de la sous-préfecture, la mairie procédera à l'enlèvement des plots destinés à interdire le stationnement devant l'école.

Un stationnement minute (15 mn maxi), matérialisé par des zébras sera ainsi rendu possible. Les contrevenants seront verbalisés.

La zone du trottoir protégée par les barrières sera élargie par le déplacement des 2 barrières actuellement disposées en épis.

#### **4 ) Sécurité dans l'établissement:**

Mme Méchain fera vérifier si la voie d'accès au gymnase Lallier qui longe le groupe scolaire est une voie publique ou non. De cette réponse dépend la possibilité de maintenir les portails fermés pendant les heures de classe.

Afin d'éviter que le portail d'accès à l'école par le parking des enseignants ne soit toujours ouvert, il est demandé l'installation d'un digicode.

#### **5 ) Médiabus:**

Un chauffeur a été recruté par la ville pour assurer ce service. Le médiabus est de nouveau présent dans le quartier et les classes profitent de cette opportunité.

#### **6 ) Parking des enseignants:**

Régulièrement ce parking est utilisé par des personnes étrangères au service. Il est rappelé aux parents qu'ils ne doivent pas stationner sur ce parking. Les enseignants doivent être en mesure de sortir leur véhicule en cas d'urgence et à toute heure.

Le panneau usagé sera remplacé.

#### **7 ) Salle informatique:**

Le service informatique de la ville se compose de 3 techniciens. La maintenance est confiée à un prestataire qui donne satisfaction.

Ce prestataire sera contacté pour répondre aux problèmes rencontrés dans l'accès aux vidéos sur internet.

Une réunion dans la salle informatique avec Mr Da Silva (parent élu sur Lallier A), la responsable du service informatique de la ville, le prestataire et les directeurs sera organisée pour étudier la possibilité de création de profils utilisateurs et d'un système de restauration à l'usage des enseignants.

#### **8 ) Peintures de l'école:**

Mme Méchain note la demande du conseil d'école de faire procéder à la remise en état des peintures de l'école. Il est demandé que soient réhabilités en priorité les préaux, couloirs, cages d'escaliers et sanitaires qui sont très dégradés.

Il est également nécessaire de terminer les clôtures qui ont en partie été repeintes l'été dernier.

Mme Méchain précise que le budget sera voté fin mars et les premières décisions prises en février elle ne peut de ce fait s'engager.

#### **9 ) Aménagement des réfectoires:**

En réponse à la demande des enseignants d'installer des claustras et des panneaux anti-bruit dans les réfectoires, Mme Méchain propose que les écoles Lallier A et B fassent parties des écoles pilotes dans lesquelles il sera procédé à une étude d'aménagement des réfectoires. En effet de nouveaux mobiliers développant des qualités anti-bruit et conformes aux normes de sécurité pourraient convenir. Cette fois encore la question du budget reste posée.

#### **10 ) Dotations de fonctionnement:**

Elles sont utilisées pour l'achat de fournitures scolaires, de manuels scolaires, etc...

La mairie fournit en outre les photocopieurs, les ramettes de papier correspondant, la fourniture des méthodes d'anglais, le matériel pour le bureau des directeurs...

Les parents demandent que les enseignants harmonisent les listes des fournitures demandées aux familles. Ceci semble difficilement envisageable, chaque enseignant ayant le libre choix de ses méthodes pédagogiques.

Les parents envisagent de s'adresser à une centrale d'achat pour les fournitures basiques. Pour leur permettre de faire une étude de faisabilité, les enseignants s'engagent à leur fournir la liste du matériel demandé chaque début d'année.

#### **Questions école (ne concernant que Lallier A):**

#### **11 ) Vote du règlement intérieur:**

Le règlement est adopté à l'unanimité.

## 12 ) Bilan 2006/2007 de la coopérative:

Recettes		Dépenses	
Cotisations des familles	2 039,50 €	Charges des activités	4 999,58 €
Photos	738,40 €	Assurance	80,16 €
Subventions mairie	347,16 €	Cotisations OCCE	188,00 €
Recette fête	731,17 €	Achats fête	580,81 €

L'actif à la rentrée est de 3067,40 €.

Du matériel destiné à l'éducation physique (chasubles, raquettes, ballons, plots, haies...) a été acheté avec l'argent de la coopérative en septembre 2007.

## 13 ) Projet d'école (Coopérer, penser, agir):

Le projet d'école est élaboré pour 3 ans. Pour cette 2ème année des actions seront reconduites ou renforcées ( remise des livrets aux parents le samedi matin, groupe débat, liaison GS/CP et CM2/6ème ,élection de délégués de classe...) de nouvelles actions seront également élaborées dans différents domaine comme la maîtrise de la langue et les mathématiques.

## 14 ) Enseignement des langues étrangères:

Mr Pampagnin ayant obtenu l'habilitation en anglais assurera les 2 fois  $\frac{3}{4}$  heure de sa classe (CM2). Une assistante d'anglais vient d'être nommée sur l'école. Elle assurera 2 fois  $\frac{3}{4}$  heure en CM1 et 2 fois 1 heure en CE2. Les enseignantes de CE2 se chargeront dans leurs classes d'1/2 heure de culture et civilisation anglaise (cours dispensés en français).

## 15 ) Organisation des récréations:

La cour est divisées en «terrains», chaque niveau de classe ayant son terrain. Quelques recadrages sont nécessaires en début d'année pour apprendre à respecter le territoire des autres. C'est l'apprentissage du «vivre ensemble» que les enfants ont d'ors et déjà intégré. Les enseignants restent vigilants.

La séance est levée à 20 heures 35.